



LIGUE OCCITANIE DE TENNIS DE TABLE
Siège social : C.R.O.S. – 7 rue André Citroën
31130 BALMA

Responsable régional : SALVETAT Johnny – 06 21 04 15 01 - johnny7.salvetat7@gmail.com

CONVOCAION 1^{er} TOUR DU CRITERIUM FÉDÉRAL NIVEAU PRENATIONALE – 2025/2026

RAPPEL REGLEMENT

Les joueurs qualifiés doivent confirmer ou infirmer leur participation dans l'espace **MALICENCE** (menu « Epreuves » puis « Inscriptions ») ou leur club dans l'espace **MONCLUB** (menu « Sportif » -> « Confirm. inscriptions ») **avant le dimanche 12 octobre**

Forfait lors d'un tour régional

Tout joueur ou joueuse doit confirmer sa participation au plus tard le dimanche soir précédant le tour. Les joueurs n'ayant pas confirmé leur participation seront retirés des listes pour le tour en question et descendront d'une division.

Une non-inscription à un tour est considérée comme une absence et non pas comme un forfait.

Tout joueur ou joueuse ayant confirmé sa participation et qui ne peut finalement pas participer à un tour régional doit en informer, par téléphone ou courriel, la Ligue et ce au plus tard à 15h le jeudi qui précède la date du tour. En cas d'impossibilité de participer, connue du joueur ou de la joueuse après cette limite, il/elle devra en informer, dans la mesure du possible, directement le juge-arbitre et transmettre un justificatif au secrétariat de la Ligue au plus tard le mardi qui suit la compétition.

Des repêchages peuvent avoir lieu jusqu'au lundi 12h précédant le tour. Passé ce délai, s'il y a des absents, les tableaux resteront incomplets.

Un forfait non excusé sera sanctionné par une pénalité financière de 15 € facturés au club.

Les absences justifiées dans les cas prévus dans le règlement régional entraînent la relégation dans la division inférieure en plaçant la personne première remplaçante de la division (sauf dans le cas où il y a des reprises en messieurs et en juniors qui sont prioritaires), s'il s'agit d'un premier forfait excusé.

Article III.109 - Retard

A tous les échelons et dans toutes les catégories, si un joueur ne se présente pas à l'appel de sa première partie, il est déclaré perdant pour cette partie, marque 0 (zéro) point et il peut disputer les parties lui restant à jouer.

SAMEDI 18 OCTOBRE 2025

Salle de REVEL (31) : catégories benjamins, minimes garçons et cadets

[Avenue Julien Nouguier – 31250 REVEL](#)

J.A. : SALVETAT Johnny – 06 21 04 15 01 - johnny7.salvetat7@gmail.com

Fin des pointages à 9H30 – Début de la compétition à 10H00

DIMANCHE 19 OCTOBRE 2025

Salle de REVEL (31) : catégories juniors garçons, messieurs et féminines toutes catégories

[Avenue Julien Nouguier – 31250 REVEL](#)

J.A. : SALVETAT Johnny – 06 21 04 15 01 - johnny7.salvetat7@gmail.com

Fin des pointages à 9H30 – Début de la compétition à 10H00.